

	PAGE
ne sont pas conformés à l'ordonnance qui les a nommés, et se sont entendus aux mêmes conditions.....	430
<b>FÉMINES ET ENFANTS; PROCÈS SOMMAIRE DES PERSONNES ACCUSÉES DE, DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC :—</b> Remarques sur l'acte de la Législature Fédérale, intitulé : <i>Acte pour accélérer en certains cas le procès des personnes accusées de félonies et délits dans les provinces de Québec et Ontario</i> , par M. Mathieu, éditeur de <i>La Revue Légale</i> .....	232-237; 457-466
<b>FEMME MARIÉE ET SÉPARÉE DE BIENS, CAPACITÉ DE LA.—</b> La femme mariée et séparée de biens ne peut s'engager en aucune manière pour les affaires de son mari, et si elle le fait, son engagement sera nul et annulé comme fait en fraude et en violation des lois d'ordre public.....	
Pour savoir si l'obligation contractée au nom de la femme seule, l'a été pour les affaires de son mari, il convient de s'enquérir de toutes les circonstances dans lesquelles l'obligation a été contractée, et d'avoir égard aux présomptions qui découlent des faits prouvés.	
Dans l'espèce, bien que l'obligation a été contractée par la défenderesse seule, en faveur de la demanderesse, il résulte des faits prouvés, que la demanderesse a contracté avec le mari de la défenderesse, et que cette dernière a consentie une obligation hypothécaire en faveur de la demanderesse, pour compléter et assurer les transactions de son mari.....	557
<b>FEMME SÉPARÉE DE BIENS :—</b> Une femme, séparée de biens d'avec son mari, n'est pas responsable du prix de la viande achetée chez un boucher, pour son usage et celui de sa famille.....	86
<b>FOSSES DE LIÈGE :—</b> <i>Vide</i> ACTION NÉGATIVE	
<b>FRAIS D'AVOCAT :—</b> Lorsque le défendeur aura consenti à plaider <i>comme appelé</i> , une cause qui pourrait ne pas l'être, il devra payer les frais d'une cause appellable.....	666
<b>FRAIS D'UNE PREMIÈRE POURSUITE :—</b> Celui qui a été débouté d'une demande ou d'une procédure, ou qui s'en est désisté, peut la recommencer avant d'avoir payé les frais de la première, et sa seconde demande ou procédure ne sera pas déboutée pour cela; mais la partie adverse pourra, sur motion à cet effet, arrêter les procédés, jusqu'à ce que le demandeur ait payé les frais de la première demande ou procédure, ou faire renvoyer la seconde demande ou procédure, si les frais de la première ne sont pas payés dans un délai fixé par la cour.....	747
<b>GARDIEN, DÉFENDEUR NOMMÉ :—</b> Un défendeur, nommé gardien à la saisie pratiquée sur lui, contrairement aux ordonnances, et aux dispositions du Code de Procédure Civile, ne peut sur règle <i>Nisi</i> , sur son défaut de représenter les effets, être condamné à l'emprisonnement pour mépris de cour.....	51
<b>GARDIEN, SALAIRE DU :—</b> L'huissier, chargé d'un bref de saisie, est personnellement responsable du salaire du gardien qu'il a nommé d'office.....	433
<b>GÉRANT D'UNE BANQUE :—</b> <i>Vide</i> ASSURANCE, RESPONSABILITÉ	
<b>HÉRITIERS, DROITS ET OBLIGATIONS DE L' :—</b> Un donateur appelé par la loi à	